



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments agricoles

Question écrite n° 132144

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la question du désamiantage des bâtiments agricoles. Comme pour nombre de bâtiments construits dans le passé, on trouve la présence d'amiante dans certains anciens bâtiments d'élevage et de stockage agricoles. Outre les effets sur la santé, ces bâtiments sont voués à disparaître alors qu'ils représentent des surfaces utiles importantes et pourraient aisément se substituer à de la construction neuve. Or, leur réutilisation nécessite un désamiantage qui représente un surcoût pour les agriculteurs français déjà soumis à de nombreuses charges liées à la mise aux normes environnementales. Afin de stimuler cette réhabilitation il conviendrait donc d'instaurer une incitation fiscale et lui demande donc de lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132144

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3131

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)